

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-079

OBJET : Arrêté de stationnement place du Marché, sur le parking de la Poste à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay pour l'association "Le Porsche Club Nord Picardie"

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par l'Association "Le Porsche Club Nord Picardie" visant à faire réserver 18 places de stationnement derrière le parking de la Poste, place du Marché à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder aux stationnements des 18 véhicules de l'Association le dimanche 8 mai 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 – Dix-huit places de stationnement sont réservées sur le parking derrière la Poste, place du Marché le dimanche 8 mai 2022.

Article 2 – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'Association "Le Porsche Club Nord Picardie"
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de les Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 28 avril 2022.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

